

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20240404-lmc136928-AR-1-1
Date de télétransmission :	9 avril 2024
Date de réception :	9 avril 2024
Date d'affichage :	
Date de publication :	9 avril 2024



DÉPARTEMENT DES ALPES - MARITIMES

DÉCISION N° DFIN SCCD/2024/0282

Décision pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 20M€

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations au Président du Conseil départemental au titre de la réalisation d'emprunts et des opérations financières relatives à la gestion active de la dette, signée électroniquement, transmise en préfecture le 5 juillet 2021 et publiée au bulletin des actes administratifs n° 17 du 6 juillet 2021,

Vu l'arrêté de délégation de signature donnée à Christophe PICARD, directeur général des services en date du 28 septembre 2023, transmis en préfecture le 28 septembre 2023 et publié le 29 septembre 2023,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale du 13 mars 2024,

DÉCIDE

La mise en place de la ligne de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

OFFRE DE FINANCEMENT CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	20 000 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours

Taux d'Intérêt	€STR + marge de 0,72% l'an
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 10 mai 2024
Garantie	Néant
Commission d'engagement	10 000.00 EUR, soit 0.05% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non-utilisation	0.05% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	<p>L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale</p> <p>Tirages/Versements – Procédure de virement de trésorerie privilégiée</p> <p>Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1</p> <p>Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne</p> <p>Montant minimum 10.000 euros pour les tirages</p>

(*) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.

Nice, le 4 avril 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services

Christophe PICARD